



Mémoire de l'Association des diffuseurs spécialisés en théâtre (ADST)

Déposé dans le cadre de la consultation publique sur le renouvellement de la
Politique culturelle de 1992

26 août 2016

**LA DIFFUSION SPÉCIALISÉE AU QUÉBEC
Besoins, enjeux et recommandations pour une réflexion concertée**

Table des matières

L'ADST - Association des diffuseurs spécialisés en théâtre	p. 3
<ul style="list-style-type: none">• Qui fait partie de l'ADST ?• Mise en contexte de la diffusion spécialisée au Québec• Les préoccupations actuelles de l'ADST	
Positionnement de l'ADST à l'égard d'une politique culturelle renouvelée	p. 5
<ul style="list-style-type: none">• Le soutien aux créateurs et aux arts• L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle• L'affirmation de l'identité culturelle	
Besoins/enjeux pour la diffusion spécialisée au Québec	p. 7
Recommandations de l'ADST pour une réflexion concertée	p. 8
Conclusion	p. 9
Annexe 1 – Liste des membres de l'ADST	p. 10

Qui fait partie de l'ADST ?

L'ADST regroupe des programmeurs dédiés au théâtre de création, à l'avancement de sa pratique artistique, à l'amélioration des conditions de sa diffusion et au développement de ses publics. L'association est composée de seize diffuseurs spécialisés en théâtre répartis dans sept régions du Québec : huit à Montréal, trois à Québec, et cinq en régions : Bic, Sherbrooke, Rouyn-Noranda, Saguenay, Beloeil (voir l'annexe 1 – Liste des membres de l'ADST). Ces diffuseurs sont producteurs-diffuseurs (sept) ou diffuseurs (neuf) ayant un modèle de membres composé de compagnies ou de compagnies en résidence.

La spécificité de ces diffuseurs est qu'ils sont des outils créés par le milieu pour favoriser le développement de la discipline par la diffusion du théâtre de création dans des lieux de présentation professionnelle. Parmi ces membres, quatre sont orientés spécifiquement dans la diffusion pour les jeunes publics. Les autres membres accueillent les publics adultes et, à l'occasion, de jeunes adultes ou des adolescents dans le cadre de matinées scolaires.

Les membres de l'ADST se sont donnés comme mission d'offrir un accueil de qualité aux différentes compagnies et aux artistes de théâtre et de partager un lieu de rencontre entre leurs œuvres et un public. Ces diffuseurs se distancient de la relation de pure consommation de spectacles. Leurs actions cherchent davantage à établir des rencontres, à susciter des réflexions et à rendre compte de l'évolution de l'art théâtral et de la société par la pertinence d'une programmation saisonnière en phase avec des artistes dont la démarche s'inscrit dans le cadre de la direction artistique d'un lieu.

Mise en contexte de la diffusion spécialisée au Québec

Depuis le milieu des années quatre-vingt, les diffuseurs spécialisés en théâtre, dont la majorité a la responsabilité de la gestion d'un lieu, accueillent une part importante des nouvelles créations issues de compagnies intermédiaires, en croissance ou en émergence, soutenues financièrement au fonctionnement ou à projet. Au fil des années, les services offerts se sont diversifiés, les modèles d'accueil ont changé. En effet, dans les centres urbains que sont Montréal et Québec, de locateurs de salle, plusieurs de ces organismes sont devenus des codiffuseurs, donc des partenaires de premier plan de la diffusion de la création. Dans tous les cas, les diffuseurs s'impliquent en profondeur en assurant aux

productions accueillies des services techniques, de billetterie, d'accueil des spectateurs, de communications, de développement du public, de médiation culturelle et de soutien administratif. Ils ont aussi, pour la plupart, la charge de la gestion d'un lieu et de son entretien et, pour les producteurs-diffuseurs, la charge de l'accomplissement de leurs propres créations.

En 13-14, les données recueillies par le biais de nos rapports annuels remis au CALQ révèlent que les membres de l'ADST ont donné dans leurs lieux plus de 1 500 représentations théâtrales de 80 nouvelles créations et de 73 reprises ou spectacles en tournée. Le taux moyen d'occupation des salles était de plus de 80 % pour le secteur jeune public et de 70 % pour le secteur adulte. Depuis, le rythme de la diffusion s'est maintenu. L'ADST crée aussi des alliances avec le réseau Les Voyagements et la relation avec d'autres réseaux francophones se consolide au fil des ans.

Le contexte de la mondialisation amène les membres de l'ADST à développer des liens sur les scènes nationales et internationales. En effet, l'exportation des œuvres de création québécoise et l'accueil de spectacles étrangers sur notre territoire amènent l'ADST à jouer un rôle pour améliorer les échanges et créer des liens porteurs de développement.

Les préoccupations actuelles de l'ADST

Les membres de l'ADST réfléchissent à la nécessité de :

- 1) valoriser le savoir et reconnaître le rôle pluriel des diffuseurs spécialisés, et plus encore, des lieux de diffusion spécialisée en théâtre, dans l'évolution des pratiques artistiques autant que dans la construction du tissu socioculturel du Québec;
- 2) valoriser les artistes et les œuvres;
- 3) soutenir la transmission des savoirs en diffusion spécialisée en passant par une réflexion sur l'impact des nouvelles technologies tant sur nos pratiques de recherche, de création, de production que sur la communication avec des publics actuels et en devenir.

Le présent mémoire est le fruit d'une réflexion concertée entre les membres de l'ADST. Par la présente, nous déposons un plaidoyer qui tente de rendre compte de besoins et d'enjeux actuels entourant la diffusion spécialisée en théâtre au Québec. Ce mémoire met également de l'avant les principes et les orientations souhaitées par l'ensemble des membres de l'ADST. Nous n'avons pas ici la prétention de soulever tous les enjeux et de répondre à toutes les questions entourant la diffusion spécialisée au Québec. Ce mémoire se veut plutôt une réflexion complémentaire aux mémoires présentés par les différentes associations nationales, dont le CQT (Conseil québécois du théâtre).

Positionnement de l'ADST à l'égard d'une politique culturelle renouvelée au Québec

Si 25 ans plus tard, la société québécoise fait une réflexion collective sur la Politique de 1992, en prenant en compte un bilan sur le chemin accompli et en se projetant à nouveau dans l'avenir, il importe d'en rappeler les grands principes dont certains sont toujours pertinents. Il importe également de s'interroger sur l'attitude des différents gouvernements par rapport à cette politique adoptée en 1992. Ont-ils investi suffisamment ? Ont-ils mis en valeur sans équivoque les réalisations et les artistes qui créent les œuvres qui nous représentent ? Les artistes profitent-ils de meilleures conditions de vie ? Les gouvernements ont-ils suffisamment créé les conditions pour que les citoyens intègrent dans leur mode de vie la fréquentation des arts et de la culture ?

Pour l'ADST, certains axes de la Politique culturelle de 1992 nous semblent toujours d'actualité et nous espérons qu'ils seront au cœur des actions à venir dans le cadre de la politique renouvelée. Nous parlons des axes suivants :

- 1) le soutien aux créateurs et aux arts :
- 2) l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle;
- 3) l'affirmation de l'identité culturelle;

Le soutien aux créateurs et aux arts

Pour l'ADST, il est essentiel de continuer de valoriser la place des arts au sein de la société québécoise, cela sous-entend de garder au cœur de la nouvelle politique culturelle un soutien de l'état aux créateurs et aux arts qui soit concret et durable. Il est ici question de :

- 1) reconnaître les limites du financement privé pour des pratiques artistiques qui s'éloignent de l'art du divertissement et des organisations qui disposent de peu de ressources pour effectuer un travail efficace et adéquat en matière de philanthropie et de recherches de commandites;
- 2) s'assurer d'offrir des conditions de vie adéquates pour tous les artistes et artisans professionnels du théâtre de création et non pour quelques catégories de créateurs seulement;
- 3) s'assurer de donner des moyens concrets au milieu du théâtre de création, et plus

particulièrement aux lieux de diffusion spécialisée, afin que ces acteurs de première ligne puissent s'arrimer à cette ère des nouvelles technologies en matière de création, de production et de communication.

Ainsi, la création et les artistes doivent demeurer au coeur de cette nouvelle politique culturelle, car les arts nous permettent de questionner et d'explorer notre rapport à l'autre dans de multiples dimensions. Ils participent à la création du tissu social et au mieux-vivre ensemble. L'État devrait continuer de soutenir les milieux artistiques qui prennent le risque de la création en les dotant de nouveaux moyens afin de rendre leurs oeuvres accessibles à tous et d'assurer des conditions de travail viables pour tous.

Dans cette perspective, l'État a le devoir d'investir dans les arts, dans la création, mais également dans l'accessibilité des œuvres, dans l'éducation des citoyens et dans les infrastructures de diffusion. En effet, les diffuseurs spécialisés viennent consolider l'action de l'État grâce à leurs espaces de création, de diffusion et de dialogue, qui permettent des rencontres physiques entre des oeuvres et des publics. Ils participent non seulement à l'évolution des pratiques en offrant des espaces d'idéation et de travail aux créateurs, mais aussi à la naissance de nouveaux publics.

Le soutien aux créateurs et aux arts passe plus que jamais par un soutien accru aux diffuseurs spécialisés et une reconnaissance de leur rôle névralgique dans cette rencontre privilégiée entre l'art et le citoyen. Il est essentiel que l'État reconnaisse les lieux de diffusion comme des espaces de travail mais aussi comme des espaces partenaires de la construction socioculturelle d'un Québec en évolution.

L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle

Les lieux de diffusion ont la capacité d'agir à titre de pôles culturels animant et rythmant la vie d'une communauté en plus de décloisonner les territoires parfois physiques, parfois artistiques, parfois philosophiques des différents groupes culturels qui la composent. Dans cette perspective, la politique culturelle devrait soutenir adéquatement les professionnels locaux tout en offrant les moyens d'accueillir des œuvres d'envergure nationale et internationale, et ce sur l'ensemble du territoire québécois, afin d'assurer une offre diversifiée et de qualité. Aujourd'hui, cela implique de :

- 1) pouvoir compter sur des moyens permanents facilitant la mise en commun des ressources;
- 2) soutenir avec vigueur la circulation des œuvres et des artistes, de même que les résidences d'artistes dans les lieux professionnels dans toutes les régions du Québec;

Dans cette perspective, l'ADST tient à ce que la circulation des œuvres de création se fasse dans des conditions professionnelles et qu'elle devienne une priorité pour la prochaine décennie. Cet engagement à diffuser des œuvres issues du théâtre de création sur l'ensemble du territoire devrait s'accompagner des moyens financiers nécessaires sans diminuer les efforts consentis à la création d'œuvres.

- 3) développer une autre vision du développement de publics en parlant davantage d'évolution des publics plutôt que de développement en terme de quantité (le théâtre de création est souvent avant-gardiste, il nécessite dans plusieurs cas de développer des actions de médiation, de rapprochements afin que les œuvres soient mieux comprises par un plus grand nombre);
- 4) s'intéresser à la formation des maîtres, qui est primordiale.

Le profil des futurs maîtres devrait être révisé de manière à intégrer la culture et les arts dans leur formation générale. Leur capacité d'accompagner les jeunes dans la découverte des arts et de la culture doit devenir une condition d'obtention d'un diplôme d'enseignement. Tout le domaine de l'enseignement devrait se préoccuper de former des citoyens culturels qui s'impliquent davantage dans leur communauté, peu importe leur domaine d'étude. L'art est accessible à toute personne, il n'appartient pas à une élite.

L'affirmation de l'identité culturelle

L'ADST est évidemment sensible à la question de la préservation de la langue française dans le domaine de l'art théâtral. Non seulement le théâtre en français au Québec nous permet de célébrer nos assises identitaires, mais il offre également aux publics d'ici la possibilité de s'approprier des œuvres étrangères écrites dans toutes les langues du monde. Nous accueillons favorablement les questions et les actions qui valorisent la langue française. Il est également important de tenir compte de l'apport enrichissant que représentent l'interculturalisme et la diversité ethnoculturelle.

Besoins/enjeux pour la diffusion spécialisée au Québec

Les équipements culturels sont aux arts et à la culture ce que sont les écoles à l'éducation ou les hôpitaux et les cliniques à la santé. Les équipements culturels sont un bien commun. Dans une logique où les arts et la culture sont un pilier de développement de la société, les outils de développement et de diffusion que sont les lieux culturels, les salles de répétitions, les ateliers d'artistes, etc. doivent être considérés comme des biens

publics qu'il importe de maintenir et de développer. Or, force est de constater que certaines œuvres ne circulent pas faute d'équipements adéquats et adaptés.

Une cellule de veille, responsable des équipements culturels financés par l'État, devrait permettre le maintien d'un inventaire, d'assurer l'entretien et de veiller à recommander la restauration ou l'implantation de nouveaux équipements dans l'ensemble des régions du Québec. Cette cellule pourrait également réfléchir, avec les acteurs du milieu, sur des mesures alternatives pour assurer l'accessibilité et la diversité des œuvres sur l'ensemble du territoire.

Les organismes gouvernementaux, dont Emploi Québec, pourraient être des partenaires importants si leurs règles s'adaptaient au milieu culturel et artistique. Ils doivent aussi innover dans leur approche et leur vision.

En ce qui concerne **le monde numérique**, nous devons avoir les moyens de mieux cerner les enjeux liés à la diffusion numérique, toutes les questions entourant le domaine de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs et l'impact des nouvelles technologies sur les pratiques de création et de communication avec le public.

.....

Recommandations de l'ADST pour une réflexion concertée

En terme d'équipements spécialisés

l'ADST recommande que l'État veille à l'édification et à l'entretien des équipements culturels requis à la pratique artistique en assurant la mise sur pied de programmes de prévention et de restauration ainsi que des mesures d'accès faciles dans lesquels la municipalité, la région, la province et le pays seraient partenaires à part entière.

L'État doit également s'assurer de la mise sur pied d'un fonds pour une prise en charge des frais d'exploitation des lieux. En ce moment, plusieurs lieux de diffusion sont sous la responsabilité d'artistes qui dépendent de subventions; ces artistes entretiennent leur bâtiment à même leur budget de fonctionnement et de création.

En terme de conditions de vie

L'ADST recommande qu'un des objectifs de la nouvelle politique devrait s'attacher à sortir de la pauvreté les artistes et les travailleurs culturels et à s'assurer que la population accède aux œuvres, partout sur le territoire. Cela passe par un meilleur soutien au fonctionnement, de nouveaux programmes d'aide à l'emploi et une réflexion sur les protections dont peuvent bénéficier les artistes et les travailleurs culturels.

En terme d'éducation

L'ADST recommande la permanence de la table de concertation culture-éducation mise en place en 2015. Le dialogue entre les différents acteurs concernés, grâce au soutien des Ministères, devrait aider à mettre en place des actions concrètes pour rapprocher les milieux. D'autres ministères devraient y être invités selon les besoins. L'objectif poursuivi est que le Québec devrait réussir à mettre en place une éducation et une fréquentation assidue à l'art et la culture dès la petite enfance et que cette pratique se poursuive sur le marché du travail grâce à des employeurs qui intègrent dans la vie de l'entreprise la dimension artistique et culturelle.

En terme de positionnement public

L'ADST recommande que l'État se donne pour objectif que les citoyens intègrent les arts dans de saines habitudes de vie et qu'à cet égard, il se dote d'un plan de communications qui affirme sur la place publique que les artistes jouent un rôle majeur dans la création du tissu social et au mieux vivre ensemble dans le Québec d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Conclusion

Les membres de l'ADST souhaitent que la nouvelle politique culturelle au Québec reconnaisse le rôle crucial joué par les diffuseurs spécialisés dans l'écologie du milieu, particulièrement ceux qui sont en charge d'un lieu de diffusion, et souhaitent que de nouvelles mesures concrètes et évolutives puissent aider les diffuseurs à continuer de jouer ce rôle.

ANNEXE 1 – Liste des membres de l’ADST

Agora des arts

Représentant : (Poste en changement)

Courriel : artistique@agoradesarts.com

Web : www.agoradesarts.com

Casteliers

Représentante : Louise Lapointe

Courriel : direction@casteliers.ca

Web : www.casteliers.ca

Côté Scène

Représentante : Pascale Tremblay

Courriel : info@cotescene.ca

Web : www.cotescene.ca

Espace Libre

Représentant : Geoffrey Gaquère *

Courriel : artistique@espacelibre.qc.ca

Web : www.espacelibre.qc.ca

L’Arrière Scène

Représentant : Stéphane Villeneuve *

Courriel : svilleneuve@arrierescene.qc.ca

Web : www.arrierescene.qc.ca

Maison Théâtre

Représentant : Alain Grégoire

Courriel : alaingregoire@maisontheatre.com

Web : www.maisontheatre.com

Premier Acte

Représentant : Marc Gourdeau

Courriel : mgourdeau@premieracte.ca

Web : www.premieracte.ca

Théâtre Aux Écuries

Représentante : Mayi-Eder Inchauspé *

Courriel : dg@auxecuries.com

Web : www.auxecuries.com

Théâtre d’Aujourd’hui

Représentant : Sylvain Bélanger

Courriel : art@theatredaujourdhui.qc.ca

Web : www.theatredaujourdhui.qc.ca

Théâtre Denise-Pelletier (Salle Fred-Barry)

Représentant : Claude Poissant

Courriel : da@denise-pelletier.qc.ca

Web : www.denise-pelletier.qc.ca

Théâtre du Bic

Représentante : Marjorie Maury

Courriel : administration@theatredubic.com

Web : www.theatredubic.com

Théâtre jeunesse Les Gros Becs

Représentante : Louise Dionne

Courriel : ldionne@lesgrosbecs.qc.ca

Web : www.lesgrosbecs.qc.ca

Théâtre La Licorne

Représentante : Danièle Drolet

Courriel : drolet@theatrelalicorne.com

Web : www.theatrelalicorne.com

Théâtre La Rubrique

Représentant : Benoît Lagrandeur

Courriel : benoit@theatrelarubrique.com

Web : www.theatrelarubrique.com

Théâtre Périscope

Représentante : Marie-Ève Dumont *

Courriel : direction@theatreperiscope.qc.ca

Web : www.theatreperiscope.qc.ca

Théâtre Prospero

Représentante : Carmen Jolin *

Courriel : c.jolin@laveillee.qc.ca

Web : www.theatreprospero.com

* Membre du conseil d'administration